

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musées - Programme prévisionnel des expositions temporaires pour l'année 2014 - Approbation - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les musées de Dijon participent à la vie culturelle de la cité, notamment par l'organisation d'expositions temporaires autour de thèmes spécifiques, artistiques ou scientifiques, selon la spécialité de chaque établissement. Il est proposé d'approuver le programme de ces manifestations pour l'année 2014, annexé au rapport.

Par ailleurs, la Ville est susceptible de recevoir une aide financière de l'État dans le cadre de la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, de collectivités territoriales ou de différents organismes, pour l'organisation de ces expositions temporaires, mais également pour les actions suivantes mises en œuvre par les musées municipaux :

- opérations ponctuelles à l'occasion, par exemple, d'un événement local ou d'une opération nationale (nuit des musées, fête de la science, etc.),
- saisons culturelles annuelles des musées,
- campagnes de numérisation des collections,
- publications en relation avec les expositions ou hors expositions,
- actions éducatives et culturelles,
- développement de sites internet,
- campagnes de recollement.

Il est donc proposé de demander des subventions auprès des différents financeurs pouvant accorder leurs concours pour le financement des opérations qui seront menées en 2014 par les musées de Dijon et qui entrent dans le cadre des actions définies précédemment.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le programme prévisionnel des expositions temporaires dans les musées de la Ville pour l'année 2014, annexé au rapport ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses musées en 2014, notamment auprès de l'État dans le cadre des actions définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, des collectivités territoriales et des différents organismes ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ